

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES FAIT PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-des-Monts, tel que préparé par le service d'Évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, devant être en vigueur pour les années 2021, 2022 et 2023, a été déposé par voie électronique au bureau de la soussignée, le 19 octobre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance en consultant le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts à l'adresse [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net) sous la section « Administration et Finances – Taxation – Rôle d'évaluation – Rôle - consultations publiques ». Vous pouvez également communiquer avec le service des Finances du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 au 819 457-9400.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, la demande de révision devra satisfaire aux exigences suivantes :

1. Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021.
2. Être déposée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

MRC des Collines-de-l'Outaouais  
216, chemin Old Chelsea  
Chelsea (Québec) J9B 1J4

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Web de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'adresse [www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca](http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca) ainsi que sur le site Web de la Municipalité de Val-des-Monts à l'adresse [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net).
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée au règlement portant le numéro 196-13 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à savoir :

Évaluation	Montant
✓ Inférieure ou égale à 500 000 \$ :	75 \$
✓ Supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$ :	300 \$
✓ Supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$ :	500 \$
✓ Supérieure à 5 000 000 \$ :	1 000 \$

Étant donné la situation actuelle avec la COVID-19, pour toute question concernant une demande de révision, nous vous invitons à communiquer avec le service d'Évaluation foncière à la MRC des Collines-de-l'Outaouais au numéro 819 827-0516, poste 2239 et d'y laisser votre message ainsi qu'un numéro de téléphone pour qu'un membre du personnel puisse vous rappeler.

FAIT à Val-des-Monts ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre DEUX MILLE VINGT.

La Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière,



Patricia Fillet